BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT
CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 17.03.2023
Date de fin de visibilité prévue: 17.06.2023
Numéro de publication: BA-VS10-0000000044

Entité de publication
Commune de Saint-Martin (VS), Rue de l'Eglise 5, 1969 St-Martin VS

Mise en consultation publique des plans – Création d'une zone réservée, Saint-Martin (VS)

Titre de la mise à enquête des plans
Création d'une zone réservée

Description du projet

Le Conseil municipal rend notoire qu'il a décidé, en séance du 9 mars 2023, de déclarer zone réservée, pour une durée de cinq ans, au sens des dispositions des articles 19 LcAT et 27 LAT, la zone à bâtir destinée à l'habitat, au lieu-dit « Vauty » au sud du hameau de Baule, dont la procédure est indépendante des zones réservées déjà en force sur la Commune.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de cette zone réservée, une adaptation du plan d'affectation et de la réglementation y relative, favorisant un développement cohérent en relation avec l'application des nouvelles bases légales fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire.

A l'intérieur de cette zone, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

La zone réservée entre en force dès publication dans le Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal. Elle sera abrogée après homologation des nouvelles prescriptions.

Recours / Consultation

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal, durant les heures d'ouverture. Les remarques et oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit à l'administration communale dans les trente jours dès la présente publication.

Point de contact
Commune de Saint-Martin (VS)

Rue de l'Eglise 5
1969 St-Martin VS

Délai
Expiration du délai: 17.04.2023